



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : DB /CB

DC N° 24.399

MISE EN LIGNE LE 21-06-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240620-DCPT24-399-AI
Date de télétransmission : 21/06/2024
Date de réception préfecture : 21/06/2024

DECISION

**CONCERNANT LA FIXATION DES TARIFS DU
RAP (ROYAN ARCHITECTURE PATRIMOINE) - CIAP (CENTRE D'INTERPRETATION DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)
(REGIE N°43000-38)**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision DC N°24/047 en date du 07 février 2024 concernant la fixation des tarifs du RAP (Royan Architecture Patrimoine) - CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine), rendue exécutoire le 09 février 2024,

DECIDE

- de compléter la décision DC N°24/047 en date du 07 février 2024,
- de fixer les tarifs du RAP (Royan Architecture Patrimoine) - CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) comme suit :

MISE EN LIGNE LE 21-06-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240620-DCPT24-399-AI
Date de télétransmission : 21/06/2024
Date de réception préfecture : 21/06/2024

• Conférence ou ciné archi	3,50 €
• Sortie en bus hors Royan	22,00 €
• Sortie d'une journée + transport + repas	44,00 €
• Sortie d'une journée plein tarif	34,00 €
• Sortie d'une journée tarif réduit	17,00 €
• Sortie d'une journée avec transport, repas et visite	55,00 €
• Journée d'étude	25,00 €
• 10 Conférences ou ciné archi	26,00 €
• Ensemble du cycle de conférences	32,00 €
• 10 Conférences ou ciné archi (Adhérent à « Bravissimo »)	gratuité
• 10 Visites plein tarif	53,00 €
• 10 Visites ou atelier tarif réduit	42,00 €
• Visite guidée dégustation et rallyes	10,00 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 5400-7062-312 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 20 juin 2024

Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET